

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	11.03.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	20.03.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25.

Le dix huit Mars deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLÉ**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**, Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE** et M. Patrice **BAUDOUIN**, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Patrick **PETIT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Christian **AUBERT**, Mme Amanda **HOLMES** et Mme Christelle **BIET**, ainsi que M. Alain **HURIEZ** non représenté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Angélique **BOURSIER**.

Le Maire accueille l'assemblée puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la rédaction du compte rendu de la séance du 19 février 2024.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Maire présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP sont communiquées :

- Vote du budget de la Communauté de Communes Mellois en Poitou de 2024 le 7 mars 2024 à l'unanimité, sans hausse des taux d'imposition.
- Mise en place de cartes d'entrée dans les déchetteries (1) et de vidéo-protection pour éviter les vols, mais également protéger les agents (2) sur les 4 sites suivants, dans un 1^{er} temps : Sauzé-Vaussais 1-2, Mougou 1-2, Lezay 1-2 et Melle 2.
- Difficultés rencontrées pour recruter des Maitre Nageurs Sauveteurs dans les piscines estivales + le Lambon : il en manque actuellement 4, ce qui pourrait conduire à la non ouverture de certaines d'entre elles. L'organisation des JO 2024 peut expliquer la pénurie encore plus importante cette année.

COMPTES DE GESTION 2023 DES 4 BUDGETS : PARC LOCATIF – GARENNE DE JAVARZAY SPIC RESEAU DE CHALEUR – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE)

Le Maire rappelle que le Compte Administratif est établi par l'ordonnateur (Maire) et doit correspondre au Compte de Gestion établi par le Trésorier. Ces documents retracent les écritures (dépenses et recettes de chacune des sections : Fonctionnement et Investissement) effectuées au cours de l'exercice considéré pour chacun des budgets de la commune (SPIC, Garenne de Javarzay, Parc Locatif et Budget Principal).

Monsieur le Maire indique que les écritures des CG et des CA en 2023 sont concordantes, ainsi il invite les élus à adopter les Comptes de Gestion des 4 budgets énoncés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de chacun des 4 budgets (Parc Locatif, SPIC Réseau de chaleur, Garenne de Javarzay et Budget Principal), dressé pour l'exercice 2023, par la Trésorière de Melle, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Il est précisé que les bilans des écritures effectuées en 2023, ont été transmis avec la convocation aux élus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE PARC LOCATIF

En 2023, les recettes de fonctionnement correspondant au revenu des 32 immeubles locatifs sont légèrement supérieures à la prévision malgré les indisponibilités liées aux éventuels travaux effectués à l'occasion des changements de locataires.

A nouveau ce budget a généré, un excédent reversé au budget principal, de 90.000 euros conformément à la prévision.

Il est souligné que l'opération de l'aménagement du logement de Tillou est maintenant soldée, les aides étant versées en totalité. L'opération Ilot Place Cail a débuté et fait l'objet d'une AP/CP permettant ainsi de répartir les crédits de dépenses et de recettes annuellement.

Le Compte Administratif 2023 du budget Parc Locatif est ainsi synthétisé :

	Année 2023	Excédent reporté	total cumulé
FONCTIONNEMENT			
recettes	178 002,05 €	4 931,39 €	182 933,44 €
dépenses	173 764,08 €		173 764,08 €
Résultat	4 237,97 €	4 931,39 €	9 169,36 €
INVESTISSEMENT			
recettes	541 878,74 €		541 878,74 €
dépenses	464 613,48 €	476 431,13 €	941 044,61 €
Résultat	77 265,26 €	-476 431,13 €	-399 165,87 €
			-389 996,51 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET SPIC RESEAU DE CHALEUR

Ce budget concerne la gestion des 2 chaufferies suivantes :

- Chaufferie 1 dite chaufferie Blanchard (du fait de sa localisation dans la rue Pierre Blanchard) alimentant la mairie, l'annexe de la mairie, les écoles et la Maison Ida Lucas (anciennement Ehpad dont le transfert a eu lieu en février 2023 – la commune prend donc depuis à son compte, la partie abonnement au réseau de chaleur, de cet immeuble)
- Chaufferie 2 dite chaufferie Doignon (également du fait de sa localisation avenue Louis Doignon) alimentant l'Ehpad de la Rosée d'Antan depuis février 2023 et le lycée des métiers JF Cail depuis juillet 2023.

Monsieur Aubert souligne le fait que des écritures de transfert de la chaufferie 2 depuis le budget principal vers le budget SPIC Réseau de chaleur, et les écritures d'amortissement de la chaufferie 1 concernant les aides versées, n'ont pas pu être régularisées en 2023, dans l'attente des confirmations d'imputations budgétaires, de la part de la DGFIP. Il conviendra de prévoir les écritures nécessaires au budget primitif 2024 sur chacun des budgets.

Le Compte Administratif 2023 du budget SPIC Réseau de Chaleur est ainsi synthétisé :

	Année 2023	Excédent reporté	total cumulé
FONCTIONNEMENT			
recettes	128 655,59 €		128 655,59 €
dépenses	115 441,32 €	2 987,03 €	118 428,35 €
Résultat	13 214,27 €	-2 987,03 €	10 227,24 €
INVESTISSEMENT			
recettes	188 498,64 €	46 688,92 €	235 187,56 €
dépenses	12 110,00 €		12 110,00 €
Résultat	176 388,64 €	46 688,92 €	223 077,56 €
			233 304,80 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE GARENNE DE JAVARZAY

Monsieur Aubert rappelle que ce budget concerne le quartier de la Garenne de Javarzay. Seulement 2 ventes de parcelles ont été effectuées malgré l'action de commercialisation menée par la commune. Il conviendra de relancer la promotion des parcelles invendues. Outre l'encaissement correspondant à ces ventes, les écritures sont des écritures de stocks.

Le Compte Administratif 2023 du budget Garenne de Javarzay, est ainsi synthétisé :

	Année 2023	Excédent reporté	total cumulé
FONCTIONNEMENT			
recettes	372 114,76 €		372 114,76 €
dépendes	417 196,86 €	9 257,04 €	426 453,90 €
Résultat	-45 082,10 €	-9 257,04 €	-54 339,14 €
INVESTISSEMENT			
recettes	415 396,86 €		415 396,86 €
dépendes	369 757,76 €	42 796,86 €	412 554,62 €
Résultat	45 639,10 €	-42 796,86 €	2 842,24 €
			-51 496,90 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

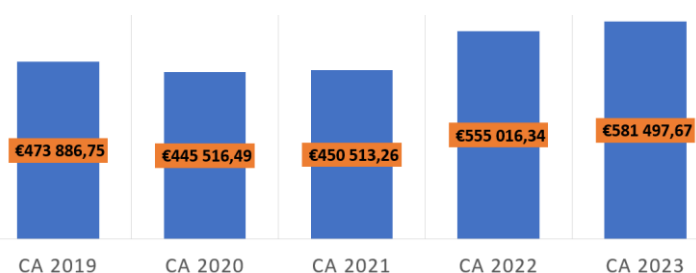
La synthèse des dépenses et des recettes de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) est présentée

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT RECETTES		CA 2022	BP + DM	CA 2023
002	Excédent antérieur reporté	- €	- €	
64	Charges de personnel	1 851,00 €	23 018,78 €	27 633,85 €
042	Op.ordre transfert	28 593,76 €	46 978,57 €	46 978,57 €
70	Produits des services	102 945,99 €	183 300,00 €	201 450,53 €
73	Impots et taxes	1 373 725,44 €	1 479 150,74 €	1 528 113,21 €
74	Dotations et subventions	812 076,39 €	756 887,00 €	760 895,77 €
75	Autres produits de gestion	101 233,66 €	98 700,00 €	100 712,06 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	8 141,87 €	7 950,00 €	9 098,63 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		2 428 568,11 €	2 595 985,09 €	2 674 882,62 €

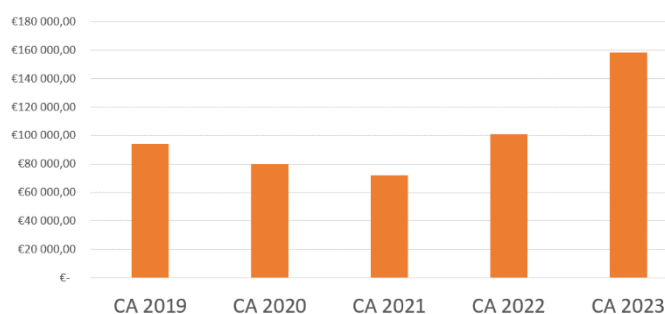
BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		CA 2022	BP 2023 avec DM	CA 2023
011	Charges a caractere general	555 016,34 €	607 620,00 €	581 497,67 €
012	Charges de personnel	1 009 267,54 €	1 100 000,00 €	1 089 988,95 €
014	Attenuation de produits	11 937,00 €	12 321,00 €	12 311,00 €
042	Operations d'ordre entre sections	29 993,76 €	51 428,57 €	51 965,57 €
65	Autres charges de gestion	328 799,09 €	1 074 283,16 €	390 847,62 €
66	Charges financieres	38 737,93 €	57 000,00 €	55 981,99 €
67	Charges exceptionnelles	5 400,00 €	7 300,00 €	6 122,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		1 979 151,66 €	2 909 952,73 €	2 188 714,80 €

Plusieurs résultats sont plus particulièrement commentés et ainsi synthétisés :

Evolution du compte 011

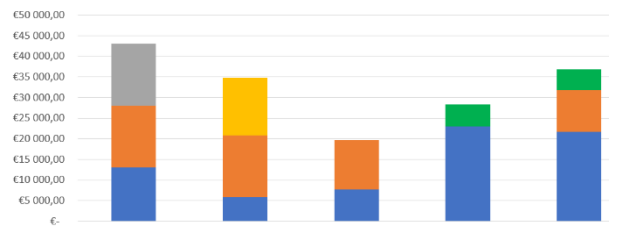


Evolution des dépenses d'électricité



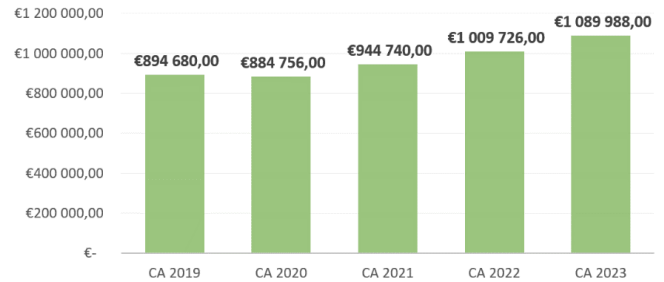
Evolution des versements de subventions selon leur catégorie :

- Associations
- Fonds communautaire (covid)
- Aide humanitaire (Ukraine – Tsunami en Turquie)
- Fondation du Patrimoine pour aider aux projets présentant un intérêt patrimonial défini par la Fondation du Patrimoine
- Aide au CCAS (non versée en 2022 eu égard au bilan financier positif lié à la période Covid).



Evolution des charges de personnel (article 012) notamment liée aux faits nouveaux suivants au gré des années :

- A l'augmentation du point d'indice (2 en 2023)
- Au recrutement d'un chargé de mission en 2021, reconduit depuis
- Au recrutement du garde champêtre en août 2022
- Au remplacement de personnel en cas d'absence des titulaires ...



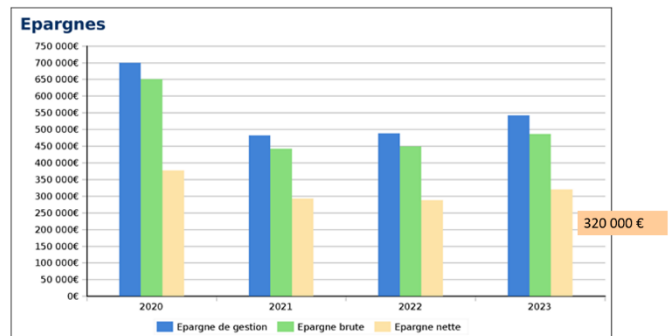
Puis un point est fait sur le résultat de la SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	BP + DM	CA 2023		BP 2023	CA 2023
Déficit reporté			Excédent reporté	469 010,94 €	558 440,27 €
Remboursement en capital des emprunts	170 000,00 €	166 221,46 €	FCTVA	41 385,00 €	124 438,89 €
Rar dépenses équipement	504 582,88 €	865 229,77 €	excédents de fonctionnement	450 000,00 €	450 000,00 €
Nouveaux travaux 2023	1 263 600,00 €		Subventions année N	125 000,00 €	313 299,50 €
Réserve non affectée	3 317,12 €		subventions RAR	202 453,53 €	
			Taxe aménagement	936,74 €	3 593,85 €
			Nouveaux emprunts	160 000,00 €	235 000,00 €
			Attribution compensation		20 138,00 €
Rembt subv	693,00 €		Divers	4 500,00 €	455,00 €
FCTVA	65 000,00 €		transfert vers budget spic	384 000,00 €	
			Rbt SPIC	5 000,00 €	5 000,00 €
Opération d'ordre	13 528,57 €	46 978,57 €	opération d'ordre		51 965,57 €
Total des dépenses	2 020 721,57 €	1 078 429,80 €	Total des recettes	1 842 286,21 €	1 762 331,08 €

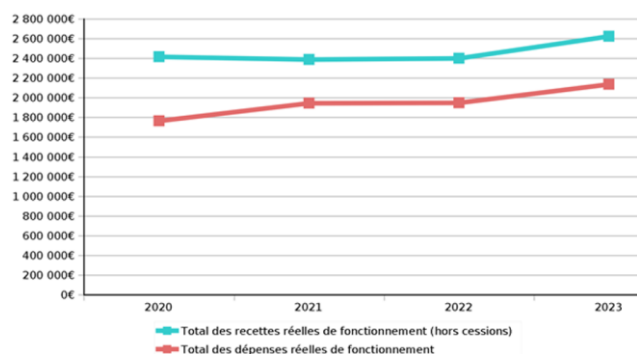
Répartition par domaine d'intervention

1- attractivité	459 869,44 €	53%
2- écologie	113 390,82 €	13%
3- maintien patrimoine	151 745,65 €	18%
4- services internes	102 815,73 €	12%
5- sécurité	37 408,13 €	4%
Total	865 229,77 €	100%

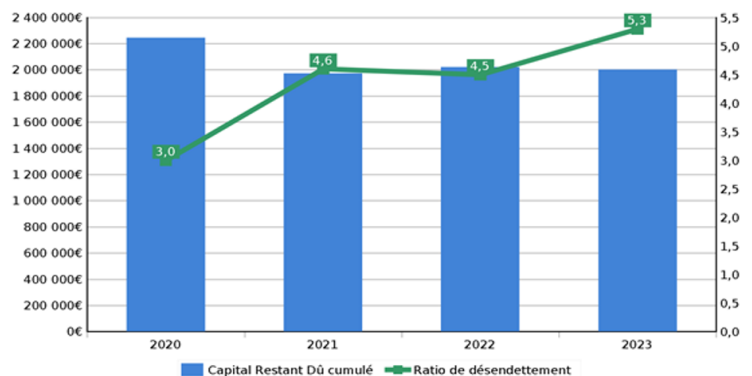
Evolution des épargnes



Effet de ciseau



Capacité de désendettement



Il est précisé que globalement la crise énergétique a été compensée par des recettes exceptionnelles. La rénovation énergétique du Centre Culturel et de la salle Raymond Quiard en 2024, conduira également à une meilleure maîtrise des consommations, tout comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des services techniques, avec une autoproduction et une autoconsommation pour la collectivité.

Le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la commune, est ainsi synthétisé :

	Année 2023	Excédent 2022 reporté	Total cumulé
FONCTIONNEMENT			
Recettes	2 674 882,62 €	313 967,64 €	2 988 850,26 €
Dépenses	2 188 714,80 €		2 188 714,80 €
RESULTAT	486 167,82 €	313 967,64 €	800 135,46 €
INVESTISSEMENT			
Recettes	1 203 890,81 €	558 440,27 €	1 762 331,08 €
Dépenses	1 078 429,80 €		1 078 429,80 €
RESULTAT	125 461,01 €	558 440,27 €	683 901,28 €
			1 484 036,74 €

Christian Aubert et le Maire ayant répondu aux diverses questions, Monsieur le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal délibère comme suit au vu des résultats présentés ci-dessus:

- **Compte administratif 2023 du Budget Parc Locatif : adopté à l'unanimité**
- **Compte administratif 2023 du Budget Spic Réseau de Chaleur : adopté à l'unanimité,**
- **Compte administratif 2023 du Budget Garenne de Javarzay : 1 abstention, 24 Voix pour son adoption**
- **Compte administratif 2023 du Budget Principal : adopté à l'unanimité.**

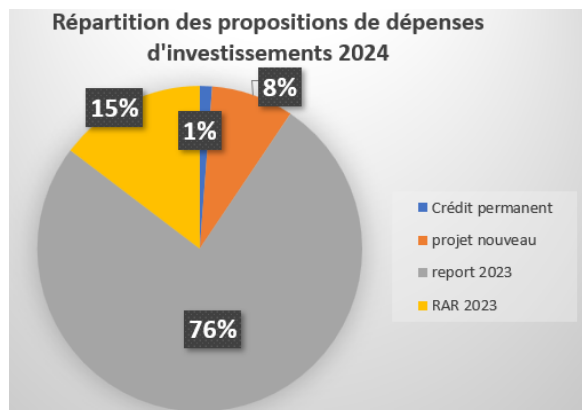
Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et au regard des votes, la remercie pour sa confiance.

PROJET DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2024

Christian Aubert présente ce dossier

Les élus ont reçu la liste des investissements en cours, des investissements récurrents et les nouveaux investissements évoqués sur lesquels une réflexion collective sera nécessaire, avant inscription au Budget Primitif 2024 de la commune. La répartition est ainsi synthétisée :

Crédit permanent	27 600,00 €
Projet nouveau	184 500,00 €
Report 2023	1 704 750,00 €
Restes à réaliser AR 2023	329 405,20 €
Total dépenses	2 246 255,20 €



Les reports 2023 sans engagement financier à ce jour, ont été validés sur le principe.

La liste globale est parcourue.

Les chiffrages affinés au cours des prochains jours, seront étudiés lors d'une réunion des élus, spécifiquement consacrée aux investissements, le 8 avril 2024.

D'ores et déjà, après avoir été étudié par la commission Finances le 12 mars et faisant suite au recensement des panneaux par les élus qui a permis de dresser la liste du besoin, le devis de Signaux Girod, d'un montant de 6 524.39 € TTC est validé, à l'unanimité, par l'assemblée.

ETAT DE LA DETTE : REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN PRET A TAUX VARIABLE

Christian Aubert présente ce dossier

La commission Finances a étudié l'opportunité de rembourser par anticipation, eu égard au contexte des taux, un prêt à taux variable contracté en 2010 auprès du Crédit Mutuel, pour une durée de 20 ans, d'un montant de 65 000 € destiné à financer l'achat du terrain qui accueille la nouvelle gendarmerie. Il n'avait pas été remboursé au moment de la transaction avec le Siggec (Syndicat de Gestion des Gendarmeries), eu égard au taux très faible devenu 5.15% en 2024.

Le remboursement anticipé du capital restant dû, engendre le paiement d'une indemnité (comprenant les Intérêts courus non échus et frais d'un montant soit 805.10€ et l'indemnité de remboursement anticipé de 20 999.08 €) de 21 804.18 €.

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder au remboursement anticipé de ce prêt, selon le décompte présenté par l'organisme bancaire.

RENOVATION ENERGETIQUE AU CENTRE CULTUREL ET A LA SALLE RAYMOND QUIARD VALIDATION DE L'APD, DU PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Christian Aubert présente ce dossier

Après avoir rappelé les travaux envisagés sur chacun des sites:

Centre culturel :

- Installation de 2 Pompes à chaleur air/eau - traitement de l'air
- Changement des ouvertures coté ouest de la salle Camille Ricard
- Mise en place d'une cloison en double-vitrage derrière la verrière (ou remplacement des vitrages si double vitrage possible – RV ABF 20/9)
- Changement des luminaires en leds
- Remplacement des robinets thermostatiques.

Salle Raymond Quiard

- Installation de Pompes à chaleur air/air (cassettes plafond ou murales)
- Isolation des combles
- Changement des plafonds de la grande salle (dalles acoustiques)
- Changement des ouvertures en simple vitrage
- Remplacement éclairage gîtes par du led.

Monsieur Aubert indique qu'il convient de faire un point financier eu égard aux subventions attribuées au titre de ces travaux . Il présente donc le plan de financement ainsi actualisé et validé par l'assemblée :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux Salle R. Quiard	213 110,00 €	Fonds vert	206 112,00 €
Travaux Centre Culturel	290 520,00 €	SIEDS	160 056,00 €
Frais indirects	57 573,00 €	FCTVA	110 471,69 €
Total	561 203,00 €	Part communale	196 803,91 €
TVA	112 240,60 €		
Total TTC	673 443,60 €	Total	673 443,60 €

Le Conseil Municipal valide par ailleurs, le lancement de la consultation des entreprises issue du dossier de consultation préparé par le Maitre d'œuvre de l'opération CEBI :

- **Marché de travaux en procédure adaptée avec négociation possible**
- **Travaux répartis en 6 lots : Lot 1 Désamiantage, Lot 2 Menuiserie extérieure Alu, Lot 3 Menuiserie extérieure Bois, Lot 4 Plâtrerie - Plafond - Peinture, Lot 5 Chauffage - Ventilation - Plomberie, Lot 6 Electricité**
- **Durée du marché : 7 mois**
- **Date limite de remise des offres : 19 avril 2024**
- **Critères de sélection des offres : 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix.**

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL – HABITAT (PLUI-H) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU**

Le Maire présente ce dossier

Il rappelle que la Communauté de communes Mellois en Poitou est engagée depuis 2018 dans une démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat, document d'urbanisme de référence, permettant de mettre en cohérence l'ensemble des règles applicables sur le territoire de Mellois en Poitou en matière de droit des sols.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-5 et L.153-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou annexés à l'arrêté préfectoral du 1er avril 2023 ;

Vu la délibération du 8 juillet 2018, portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, approbation des objectifs poursuivis, approbation des modalités de collaboration et de concertation (charte de gouvernance) ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021, portant prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat à l'échelle du territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou - Délibération complémentaire à la délibération de prescription du PLUi du 09 juillet 2018 ;

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal de la commune de CHEF BOUTONNE est appelé à débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLUi-H, tout comme le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté de communes au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi-H.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Conformément à l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H annexées à la présente délibération ont été établies sur la base d'un diagnostic territorial à l'échelle de la communauté de communes Mellois en Poitou et d'un travail avec les élus sur la définition des enjeux et de la stratégie d'aménagement du territoire. Ces enjeux et cette stratégie ont été co-construits au travers de carnets d'intentions fournis à l'ensemble des communes en juin 2023, de deux ateliers réalisés lors d'un séminaire le 3 octobre 2023. Ces travaux ont été présentés à l'ensemble des élus les 25 septembre 2023 et 27 novembre 2023. Le PADD a été présenté à l'ensemble des élus le 8 janvier puis le 8 février 2024.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit une vision d'avenir pour le territoire autour de 5 axes :

- Axe 0 : Un territoire qui s'approprie le « zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience
- Axe 1 : Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements
- Axe 2 : Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé
- Axe 3 : Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant
- Axe 4 : Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de la communauté de communes Mellois en Poitou, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix (Marie Kohler ayant quitté l'assemblée en cours de débat):

- ***Décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de la communauté de communes Mellois en Poitou, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.***
- ***Insiste sur le fait que notre territoire multipolaire doit permettre la construction de maisons d'habitations et bâtiments à vocation artisanale et commerciale (restauration, production locale, tourisme) y compris***

dans les hameaux de moins de 30 habitants, dès lors que les réseaux existent. Les élus soulignent que le PLUiH ne doit pas être coercitif au risque d'empêcher des projets d'émerger.

- *Décide d'autoriser le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.*

DEMANDES DE SUBVENTION

Annie Gonnord présente ce dossier

Sur proposition de la commission Animations réunie le 13 mars 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- par 24 voix (Amanda Holmes ne participant pas au vote) décide de verser une aide correspondant à 50% de la différence entre les dépenses et les recettes, avec un maximum de 450€ à l'association « Les Amis de Crézières » pour l'organisation d'un concert de Printemps le 8 Juin 2024.

- par 25 voix décide de verser une aide de 1290 € à l'association Cail au titre de l'exposition sur les écoles primaires qui se tiendra au château et du livre que l'association a rédigé sur ce sujet.

CONTRAT DE STAGE - MODALITES D'ACCUEIL

Sophie Robion présente ce dossier

Il a été accepté d'accueillir Antoine Guérit pour un stage de 2 mois dans le cadre de sa formation Master 1 Administration Publique, au secrétariat de la mairie.

Compte tenu des missions proposées, le Conseil Municipal décide de gratifier son travail à raison de 4.35 € par heure de stage (sur la base de la gratification réglementaire prévue par les textes).

CREATION DE POSTE SAISONNIER

Sophie Robion présente ce dossier

Le jeune apprenti accueilli dans le cadre d'une formation par alternance au château en août 2023, n'a pas souhaité continuer sa formation du fait de problèmes personnels. La rupture de son contrat a été actée.

Afin de compenser cette absence impactant sur l'accueil au château de Javarzay, il est proposé, en complément du contrat signé avec Jaquie Brown, de signer un contrat saisonnier avec un jeune en formation, de juillet à août 2024, dans l'attente du recrutement d'un nouvel apprenti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer un contrat saisonnier du 5 juillet au 31 août 2024, à raison de 23heures hebdomadaires, pour l'accueil au château.

RECOUVREMENT DES DEDOMMAGEMENTS FINANCIERS SUITE A DES DEGRADATIONS

Christine Benoit présente ce dossier

Certaines dégradations sont constatées sur les biens communaux (panneaux, murets endommagés ...) sans pour autant donner lieu à déclaration à l'assurance. En effet les auteurs, lorsqu'ils sont identifiés, préfèrent rembourser le coût des réparations à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- **donne son accord de principe pour que le Maire puisse solliciter le remboursement des réparations de dégradations dont les auteurs sont identifiés, au vu d'un certificat de paiements décomposant le chiffrage de la somme en cause.**
- **le mandate pour juger de l'opportunité ou non d'une déclaration d'assurance eu égard à l'importance des sinistres.**

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sophie ROBION en charge des ressources humaines indique que Madame Nathalie Clopeau est recrutée en intérim jusqu'à la fin août 2024, sur le poste d'accueil du CCAS, occupé jusqu'au 31 mars par Gaëlle Allard, et que les auditions pour le poste d'apprenti GEP ont eu lieu, un candidat est présélectionné dans l'attente de l'obtention de son diplôme.

Nicole BETTAN en charge des PCC et du développement indique que la commune contribuera au programme national « les dimanches de caractère ». Des précisions seront apportées ultérieurement sur cette animation.

Annie GONNORD en charge de l'animation locale indique qu'elle travaille avec Maeva à l'élaboration du Guide Estival 2024. L'illustration, de ce guide, est choisie par les élus, parmi les 2 exemples proposés.

Marie Claire VEQUE en charge des affaires sociales rappelle la réunion du CCAS le 19.03.2024.

Angelique BOURSIER conseillère déléguée en charge du journal et les livrets d'accueil invite les élus à se manifester auprès de l'accueil de la mairie pour récupérer des livrets à distribuer aux éventuels nouveaux habitants sur leur secteur respectif.

Patrick PETIT en charge des travaux communaux, dresse le détail des réalisations en cours sur la commune dont la réfection du muret rue de la Pirounelle, le débroussaillage, la dépose de la flèche de l'église de Javarzay qui penchait et qui n'a pas pu être réinstallée du fait de la nécessité de revoir son support en bois dégradé.

Il informe l'assemblée du retour du camion benne volé, après remise en état.

Il indique que la recherche d'un camion à acheter localement, a été étendue au-delà du territoire. Un camion a été trouvé. Après avoir demandé aux élus de la commission mise en place à cet effet, s'il est nécessaire d'aller le voir, l'avis technique de Cyril Gendraux technicien, chargé du parc des véhicules, ayant été très positif, les élus s'accordent pour valider l'achat sans le revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 0heure20 :

- Le projet de parc éolien d'Aubigné a été refusé par la Préfecture.
- Une fermeture de classe a été actée à Chef-Boutonne, eu égard aux effectifs d'élèves en baisse. Un mouvement a été mené par les parents d'élèves pour souligner la spécificité de l'accueil scolaire à Chef-Boutonne, avec la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Il est précisé, par ailleurs, que la moyenne par classe sur le territoire communautaire est de 22.5 élèves par classe, après les 8 fermetures prévues.
- Une cérémonie de citoyenneté au cours de laquelle la distribution de la 1^{ère} carte d'électeur sera remise aux jeunes inscrits et aux personnes naturalisées aura lieu le 20 avril 2024.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le dix neuf mars deux mille vingt-quatre.

La secrétaire de séance,
Angelique BOURSIER

Le Maire,
Fabrice MICHELET